



## ENSEIGNANT NIVEAU 1

### Initiateur

Toutes les plongées réalisées dans le cadre de la préparation au E1 ne pourront être prises en compte par le jury ou l'équipe pédagogique que si elles sont dûment mentionnées dans le LIVRET DE FORMATION E1 (téléchargeable sur [plongee.fsgt.org](http://plongee.fsgt.org)). L'ouverture officielle d'un livret de formation nécessite une déclaration d'entrée en formation auprès du Référent départemental effectuée par le tuteur du candidat et le président du club (cf. livret).

#### **I – DEFINITION DU NIVEAU**

Cadre technique capable de :

- Organiser et diriger l'activité d'un groupe en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.
- Initier des plongeurs débutants en surface et dans les limites de l'espace de 0 à 6m, seul ou sous la supervision d'un moniteur E3.
- Enseigner les connaissances théoriques nécessaires à la formation des plongeurs PE12 et P1.
- Réaliser des baptêmes de plongée conformément au code du sport.
- Maîtriser les procédures pour gérer des situations d'urgence.

#### **II - PRE-REQUIS A LA FORMATION**

- Etre âgé de 18 ans au minimum,
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre titulaire du Plongeur niveau II FSGT ou du Plongeur Autonome 20m FSGT ou équivalent.
- Etre présenté conjointement par un enseignant de niveau III licencié à la FSGT et le président du club (déclaration de formation).
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an.
- Avoir validé sur son carnet de plongée :
  - 15 plongées en milieu naturel dont au moins 12 en autonomie depuis l'obtention du brevet pour les plongeurs niveau II (P2).
  - 20 plongées en milieu naturel dont au moins 12 en autonomie depuis l'obtention de la qualification pour les plongeurs autonomes 20m (PA20).

#### **III – ORGANISATION DE LA FORMATION**

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité d'au moins un Moniteur Fédéral 2<sup>ème</sup> degré avec un numéro FSGT définitif.

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants (niveau III au minimum) différents dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

#### **IV - CONDITIONS DE VALIDATION**

- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- La validation des unités de compétence pédagogique doit comprendre au minimum :
  - a) UV1 : 30 unités d'1 heure de pédagogie pratique en milieu artificiel ou naturel, ou 15 séances complètes (Direction, organisation et pédagogie) d'au moins 2 heures.
  - b) UV2 : 10 unités d'une ½ heure de pédagogie théorique, ou 5 séances complètes de pédagogie théorique PE12 et P1.
- Etre titulaire du CAFSAN délivré par notre fédération ou brevets admis en équivalence.
- Etre titulaire du brevet de secourisme PSC1 ou brevets équivalents.

#### **V - DÉLIVRANCE DU BREVET**

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe du responsable MF2 et du président du club formateur.



## MODULE PEDAGOGIE

Savoir-faire techniques exigés pour la certification

- 1) Développement d'une séance de pédagogie préparatoire (sans scaphandre).
- 2) Développement d'une séance de pédagogie pratique.
- 3) Conduite d'un baptême.
- 4) Développement d'une séance de pédagogie théorique.

<b><u>Objectifs Pédagogiques</u></b> <b><u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement d'une séance globale de pédagogie préparatoire (sans scaphandre en surface et en immersion).</li><li>- Développement d'une séance globale de pédagogie pratique (avec scaphandre en surface et dans l'espace proche).</li><li>- Développement d'une séance globale de pédagogie théorique (PE12 et P1).</li><li>- Réaliser des baptêmes en milieu naturel et artificiel.</li><li>- Connaître le cursus scuba Jeun's.</li></ul>
<b><u>But(s)</u></b> <b><u>ou Thèmes d'évaluation</u></b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Pédagogie Spécifique</u></b></p> Initier et perfectionner <ul style="list-style-type: none"><li>- créer des séquences de formation en référence au Manuel du Moniteur FSGT,</li><li>- mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées aux capacités et aux besoins du public en justifiant ses choix pédagogiques (organisation, contenu et démarche),</li><li>- conseiller les pratiquants en leur donnant des situations techniques pertinentes,</li><li>- évaluer le niveau et la progression des pratiquants en situation,</li><li>- réguler ses interventions pour d'adapter au niveau de réussite de l'élève,</li><li>- évaluer et réguler son action.</li></ul>
<b><u>Préconisations pédagogiques</u></b>	<p style="text-align: center;"><b><u>Pré-requis</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Pédagogie Générale</u></b></p> Promouvoir les valeurs de son club et l'intérêt éducatif de la pratique de son activité  Analyser les différents types publics <ul style="list-style-type: none"><li>- repérer les attentes et les motivations des publics,</li><li>- adapter son attitude et son action en fonction du public en prenant en compte les mesures de sécurité et les besoins particuliers des différents publics,</li><li>- veiller à l'intégrité morale et physique des publics.</li></ul> Construire un acte pédagogique <ul style="list-style-type: none"><li>- planifier une action de formation sous forme de cycles avec des objectifs (thèmes) pertinents par rapport au cursus fédéral,</li><li>- préparer une relation adaptée au public (accueil, mode de communication, gestion du groupe, capacité à l'animation, ...),</li><li>- préparer une séance (• objectifs (capacités à développer), • tâches comprenant des buts (comportements observables), des conditions de réalisation et des critères d'évaluation, • organisation matérielle, • régulations, • planification des différents temps (présentation de la séance et consignes de sécurité, échauffement, corps de séances, récupérations, fin de séance), ...),</li><li>- prévoir des modalités d'évaluation et adapter son action,</li><li>- choisir une méthode pédagogique adaptée aux capacités du public,</li></ul> <p style="text-align: center;"><b><u>Condition de réalisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- En situation réelle et en présence d'un formateur en immersion (MF1 minimum conseillé)</li><li>- Ces séances prennent en compte l'équipement des plongeurs, le briefing et débriefing.</li></ul>



## MODULE ORGANISATION / DIRECTION

Savoir-faire techniques exigés pour la certification

### 5) Organisation et Direction d'une séance

<b>Objectifs Pédagogiques</b> <b>ou capacité(s) recherchée(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation pédagogique et direction de plongées comprenant des élèves débutants en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.</li><li>- Mise en œuvre des aspects sécuritaires</li></ul>
<b>But(s)</b> <b>ou Thèmes d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyser le contexte de l'action<ul style="list-style-type: none"><li>- prendre en compte les conditions du site en respectant et en faisant respecter le règlement intérieur et éventuellement d'autres utilisateurs,</li><li>- prendre en compte les paramètres liés au matériel,</li><li>- prendre en compte le nombre et le niveau des pratiquants dans l'organisation de l'espace et du temps.</li></ul></li><li>- Prendre en compte le public concerné<ul style="list-style-type: none"><li>- situer son action par rapport aux attentes, besoins et motivations des pratiquants,</li></ul></li><li>- Organisation et direction<ul style="list-style-type: none"><li>- accueillir et prendre en charge les pratiquants au-delà de la séance aquatique,</li><li>- démontrer des qualités relationnelles nécessaires à la gestion d'un groupe,</li><li>- prendre en compte les différentes règles relatives à la mise en œuvre d'activités subaquatiques (Code du sport, certificat médical, dispositions fédérales) dans la conception et le déroulement de la séance,</li><li>- effectuer les aménagements matériels et techniques du site pour optimiser les conditions de pratique et garantir la sécurité des pratiquants,</li><li>- déterminer une planification de la séance en fonction du nombre et du niveau des plongeurs et donner les consignes de sécurité,</li><li>- prévoir les moyens de sauvetage et de 1<sup>er</sup> secours,</li><li>- susciter un niveau d'engagement important des pratiquants dans l'activité et dans son action en la rendant attractive,</li><li>- évaluer son action et expliciter ses choix en proposant éventuellement des adaptations.</li></ul></li></ul>
<b>Préconisations pédagogiques</b>	<b>Pré-requis</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Avoir validé le module Théorie avant la mise en responsabilité.</li><li>- Connaître les principes de fonctionnement des différents matériels et équipements dans l'optique de conseiller les pratiquants et de participer à la maintenance du matériel du club (devoir d'alerte en cas de dysfonctionnement),</li><li>- Participer au fonctionnement du club (fonction d'adjoint avec un rôle non prépondérant).<ul style="list-style-type: none"><li>- s'intégrer à la vie du club en établissant les relations nécessaires et adaptées avec les membres actifs du club en fonction de leur rôles, fonctions et statuts (informer, rendre des comptes, solliciter, ...),</li><li>- participer à des réunions internes et/ou externes,</li><li>- être à l'écoute des adhérents et prendre en compte leurs demandes,</li><li>- participer à la gestion d'un parc à matériel,</li><li>- participer aux procédures administratives liées l'activité.</li></ul></li></ul>
	<b>Condition de réalisation</b> <p>En fin de formation et en situation réelle en présence d'un formateur (MF1 minimum conseillé). La mise en responsabilité doit s'effectuer très progressivement</p>

### **A noter :**

Les séances composant les UV pédagogiques qui prennent également en compte la formation et l'évaluation de la compétence « Organisation – Direction » ne peuvent être prises en compte que si elles ont été effectuées dans une période n'excédant pas 18 mois avant la date de délivrance du brevet.

L'UV1 est composée de 30 unités d'une heure. Cette UV peut également s'appréhender en séance globale (créneaux de 2 heures au minimum prenant en compte la pédagogie, l'organisation et la direction des plongeurs). Dans ce cas la formation et l'évaluation devront comprendre au minimum 15 séances.



## **MODULE SAUVETAGE**

Savoir-faire techniques exigés pour la certification

**6) En PMT, effectuer un parcours de 100 m. A l'issu du parcours effectuer une apnée sur une distance de 15 m et récupérer un mannequin sur un fond de 3 m avant le retour à la surface. Après un signe de détresse, tracter le mannequin sur 100 m voies respiratoires hors de l'eau. Le temps total de l'épreuve ne doit pas dépasser 8 minutes.**

**7) Equipé d'un scaphandre, aller chercher un plongeur équipé sur un fond de 3 à 5 m et le remorquer en surface sur 20 m.**

<b><u>Objectifs Pédagogiques</u></b> <b><u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></b>	- Efficacité du déplacement sans recherche de performance
<b><u>But(s)</u></b> <b><u>ou Thèmes d'évaluation</u></b>	- Ces épreuves sont « faites » ou « non faites » mais le jury devra toutefois apprécier et prendre en compte les conditions dans lesquelles elles sont réalisées. Ainsi les candidats devront justifier <u>d'une condition physique</u> satisfaisante pour répondre aux exigences d'un chef de palanquée.
<b><u>Préconisations pédagogiques</u></b>	<b><u>Conditions de réalisation</u></b>  - Le parcours avec le mannequin doit être réalisé en 8 minutes maximum. - Ces épreuves sont réalisées avec l'équipement et le lestage habituel du plongeur. - La prise du mannequin doit être réaliste et son déplacement doit s'effectuer voies respiratoires hors de l'eau (immersion de + de 5 secondes consécutives est éliminatoire). - Le poids apparent du mannequin doit être de 1,5 kg.



## **MODULE THEORIE**

Connaissances exigées pour la certification

- 8-a) Organisation d'une séance de plongée en milieu artificiel.**
- 8-b) Réglementation (Code du sport + réglementation bouteille).**
- 8-c) Connaissances en matière de responsabilités civiles et pénales**
- 8-d) Connaissances sur les assurances (RC, Individuelle Accident, complémentaires et déclaration).**

### **9) Prévention des accidents spécifiques à la plongée dans l'espace 0-6m.**

<b><u>Objectif Pédagogique</u></b> <b><u>ou capacité(s) recherchée(s)</u></b>	Maîtrise de la théorie afin que l'encadrant puisse garantir une pratique en toute sécurité et justifier ses apports pédagogiques.
<b><u>But(s)</u></b> <b><u>ou Thèmes d'évaluation</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compréhension des principes théoriques, des phénomènes naturels et des actes réglementaires qui régissent la pratique relativement au E1.</li><li>- Applications pertinentes des connaissances théoriques lors de l'organisation des séances et du développement des actes pédagogiques.</li></ul>
<b><u>Préconisations pédagogiques</u></b>	<b><u>Conditions de réalisation</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les enseignements doivent être concrets et appliqués à la réalité et plus particulièrement ciblés sur l'organisation de séances en milieu artificiel.</li><li>- L'évaluation de ce module se réalise à l'écrit.</li></ul>

### **A noter :**

La formation et l'évaluation dans le cadre de l'initiateur devront nécessiter un vécu et des acquis de plongeur (notamment par rapport à l'autonomie) plus important que la moyenne pour les candidats P2. Cette appréciation reste sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et peut constituer un motif de non délivrance du brevet.